



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-CENTRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES**

Séance ordinaire du 5 mai 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 5 mai 2026 à 19h30, au 238 route des Fermes à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents:

Mélanie Roy
Sylvain Lambert
Sophie Lessard
Éric Lessard
Marie-Pier Giguère
Jean-François Giguère

Est / sont absents:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lessard.

Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée, monsieur le maire Marc Lessard, ouvre la séance par un mot de réflexion.

2026-05-098

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 - Séance ordinaire du 14 avril 2026

5 - FINANCES

5.1 - Lecture et approbation des comptes

6 - ADMINISTRATION

6.1 - Rapport semestriel

6.2 - Entente de compensation pour le transport de véhicules lourds dans le rang des Érables nord

6.3 - Modification à la politique de location de salle

6.4 - Politique d'utilisation des médias sociaux

6.5 - Vente pour non-paiement de taxes

6.6 - Compte rendu du forum sur l'énergie solaire

7 - LÉGISLATION

7.1 - Adoption du règlement RM-SQ-05-01 concernant les animaux

7.2 - Adoption des libellés d'infraction du règlement RM-SQ-05-01

- 7.3 - Adoption du règlement numéro 289-26 - Règlement sur la tarification de certains biens, services et activités
- 7.4 - Avis de motion - Règlement de l'occupation du domaine public
- 7.5 - Projet de Règlement 290-26 Occupation du domaine public
- 7.6 - Avis de motion - Règlement entente travaux municipaux
- 7.7 - Projet de règlement 291-26 Règlement ententes travaux municipaux
- 8 - VOIRIE ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 8.1 - Rapport des travaux publics
 - 8.2 - Planification des travaux de voirie 2026
- 9 - RAPPORT DES COMITÉS
- 10 - RAPPORT DU MAIRE
- 11 - CORRESPONDANCE
 - 11.1 - Colloque ma municipalité verte
 - 11.2 - Service d'urgence du centre Paul-Gilbert
 - 11.3 - Invitation réseautage
 - 11.4 - Demande d'entretien de clôture
- 12 - VARIA
 - 12.1 - Ajustement de la quote-part 2025 avec la Ville Saint-Joseph
 - 12.2 - Mandat à une firme d'ingénieurs pour l'évaluation de l'état du rang des Érables Nord
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À cette cause, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3 - SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Aucun point n'est discuté.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-05-099

4.1 - Séance ordinaire du 14 avril 2026

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Pier Giguère et résolu, que le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5 - FINANCES

2026-05-100

5.1 - Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu d'approuver les engagements de crédit du mois d'avril 2026 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 138 980, 51 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6 - ADMINISTRATION

6.1 - Rapport semestriel

Les membres du Conseil prennent connaissance du premier rapport budgétaire de l'année 2026 qui révèle qu'en date du 30 avril 2026, les dépenses s'élèvent à 325 594, 08 \$ et les recettes à 936 414.61 \$ sur un budget de 1 177 660 \$.

2026-05-101

6.2 - Entente de compensation pour le transport de véhicules lourds dans le rang des Érables nord

Le maire et la directrice générale informent le conseil qu'ils ont rencontré deux représentants de la Direction des projets ferroviaires du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec le 28 avril dernier, relativement à une éventuelle entente de compensation liée à l'augmentation de la circulation de véhicules lourds sur le rang des Érables Nord.

Lors de cette rencontre, il a été constaté que certaines informations précédemment transmises par l'entrepreneur responsable des travaux ferroviaires ne concordaient pas avec celles du ministère, ce qui nécessite des clarifications. Le ministère a indiqué qu'il procédera à la vérification des informations afin de proposer une entente juste et équitable.

La municipalité est actuellement dans l'attente d'une éventuelle proposition officielle de la part du ministère à cet égard.

2026-05-102

6.3 - Modification à la politique de location de salle

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dispose de certains espaces qui peuvent être mis à la disposition de tiers ou d'organismes de loisirs, culture et vie communautaire dûment reconnus ;

ATTENDU QUE les infrastructures municipales doivent faire l'objet d'un plan de gestion des actifs ;

ATTENDU QUE la location de ses espaces doit être encadrée par des consignes claires et qu'après plus d'un an de location de salle, certaines mesures doivent être ajustées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu à l'unanimité que les modifications de la Politique de location de salle et du contrat de location soient adoptées tel que déposées

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-05-103

6.4 - Politique d'utilisation des médias sociaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souhaite établir des règles de conduite sur ses réseaux sociaux ;

ATTENDU QUE l'administration a élaboré une nétiquette qui sera reliée en annexe à une politique complète, laquelle encadre l'utilisation des réseaux sociaux et favorise des échanges respectueux ;

ATTENDU QUE l'adoption de cette politique s'inscrit également dans un objectif de prévention des accidents de travail d'origine psychosociale ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Sophie Lessard et résolu que le conseil adopte la Politique d'utilisation des réseaux sociaux et la nétiquette en annexe.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-05-104

6.5 - Vente pour non-paiement de taxes

ATTENDU QUE la municipalité peut déterminer le délai accordé pour le paiement des taxes foncières à être vendu en cas de non-paiement;

ATTENDU QUE le délai de prescription des arrérages de taxes foncières se prescrit 3 ans à compter de la date d'exigibilité;

ATTENDU QUE la municipalité désire réduire le délai à deux ans;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu unanimement de fixer le délai accordé pour le paiement des taxes foncières à être vendu en cas de non-paiement à deux ans.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-05-105

6.6 - Compte rendu du forum sur l'énergie solaire

Le maire fait un bref résumé des différentes présentations auxquelles il a assistées lors du forum sur l'énergie solaire le 29 et 30 avril dernier à Lac-Mégantic.

Les présentations ont mis en lumière le rôle des microréseaux comme outils d'innovation permettant une meilleure gestion locale de l'énergie, notamment en période de pointe, ainsi qu'un exemple concret à Lac-Mégantic servant de laboratoire vivant.

Il a également été question du CIMERI, qui vise à accompagner les municipalités dans le développement de projets de microréseaux, en facilitant la structuration, les partenariats et le passage à l'action.

La Fédération québécoise des municipalités a présenté les opportunités pour les municipalités de participer activement au développement des énergies renouvelables, notamment par l'autoproduction, des partenariats et la réalisation de projets générateurs de retombées économiques.

Il a notamment été question des initiatives d'Hydro-Québec en matière d'efficacité énergétique et de développement de l'énergie solaire, incluant des programmes d'aide financière et des objectifs ambitieux de production d'ici 2035.

Enfin, une approche internationale de transition territoriale a été présentée, mettant de l'avant l'importance de la mobilisation citoyenne, de la planification à long terme et du développement d'écosystèmes locaux pour assurer une transition durable.

7 - LÉGISLATION

2026-05-106

7.1 - Adoption du règlement RM-SQ-05-01 concernant les animaux

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire de réglementer la possession et la garde des animaux, de manière à assurer la paix, l'ordre, et le bien-être général sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire d'apporter des modifications au Règlement RM-SQ-05 concernant les animaux ;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs prévus aux articles 62 et 63 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002) ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement et le dépôt du projet de règlement a été régulièrement donné par le conseiller Sylvain Lambert lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Marie-Pier Giguère et résolu :

QUE le règlement portant le no. RM-SQ-05-01 soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-05-107

7.2 - Adoption des libellés d'infraction du règlement RM-SQ-05-01

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlements RM-SQ-05-01 concernant les animaux, lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter l'annexe Libellés d'infraction du règlements RM-SQ-05-01 concernant les animaux;

Il est proposé par madame Marie-Pier Giguère et résolu :

D'adopter l'annexe Libellés d'infraction du règlements RM-SQ-05-01 concernant les animaux tels que présenté ;

De transmettre ledit règlement ainsi que l'annexe Libellés d'infraction au Palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-05-108

7.3 - Adoption du règlement numéro 289-26 - Règlement sur la tarification de certains biens, services et activités

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soit financé au moyen d'un mode de tarification ;

ATTENDU que le présent règlement a pour objet d'établir une tarification pour le financement de certains biens et services et pour le bénéfice retiré de certaines activités de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné avec le dépôt du projet de règlement, lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que toutes les autres formalités prévues à l'article 271 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) ont été respectées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et résolu :

QUE le conseil adopte de règlement numéro 289-26 - Règlement sur la tarification de certains biens, services et activités tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-05-109

7.4 - Avis de motion - Règlement de l'occupation du domaine public

Monsieur Éric Lessard donne avis de motion que sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement de l'occupation du domaine public.

2026-05-110

7.5 - Projet de Règlement 290-26 Occupation du domaine public

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par règlement, prévoir les fins pour lesquelles l'occupation de son domaine public est autorisée, et ce, conformément aux articles 14.16.1 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QUE la Municipalité désire prévoir certaines situations où l'occupation de son domaine public pourra être autorisée et la procédure applicable pour les demandes d'autorisation à ce sujet;

ATTENDU l'avis de motion annonçant l'adoption du présent règlement donné le 5 mai 2026 ;

ATTENDU QUE la municipalité déclare que le présent règlement a pour objet de régir l'occupation du domaine public municipal pour les fins qui y sont prévues et de prévoir les conditions et modalités liées à une telle occupation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables décrète et adopte le projet de règlement numéro 290-26 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-05-111

7.6 - Avis de motion - Règlement entente travaux municipaux

Monsieur Jean-François Giguère donne avis de motion que sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur les ententes de travaux municipaux.

2026-05-112

7.7 - Projet de règlement 291-26 Règlement ententes travaux municipaux

CONSIDÉRANT les articles 145.21 à 145.30 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions permettent à la Municipalité, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité sur la

réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ;

CONSIDÉRANT l'importance de prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces afin de permettre le développement de la Municipalité et ce, en harmonie avec les principes énoncés dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables de la Municipalité que le présent règlement soit adopté pour fixer les conditions qui doivent être remplies par les promoteurs pour qu'ils puissent bénéficier d'un ensemble ou d'une partie de services municipaux ;

CONSIDÉRANT que le présent règlement sera soumis à la procédure de consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, puis à la procédure de vérification de conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Beauce-Centre ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5^{ième} jour de mai 2026 et qu'un projet de règlement a alors été déposé et adopté ;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'assujettir la délivrance de permis ou de certificat à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité sur la réalisation des travaux municipaux lorsque ces travaux sont nécessaires pour la délivrance du permis ou du certificat, et de prévoir, dans certains cas, qu'une partie de ces coûts est assumée par la Municipalité, selon ce que prévoit le projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables décrète et adopte le projet de règlement numéro 291-26 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

- 2026-05-113

8 - VOIRIE ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
- 2026-05-114

8.1 - Rapport des travaux publics

À la demande des membres du conseil, la directrice générale fait la lecture du rapport mensuel rédigé par le responsable de la voirie municipale en lien avec les travaux réalisés et ceux à venir.

2026-05-115

8.2 - Planification des travaux de voirie 2026

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, que les montants suivants soient alloués pour ces travaux :

Lieu des travaux	Type de travaux	Coût prévu
Rang St-Bruno Travail déposé au programme TECQ	Planage et pavage de la route sur 762 mètres	180 000 \$
Rang St-Jules Travail déposé au programme TECQ	Reconstruction d'une section du rang St-Jules sur 500 mètres	61 000 \$

Rang St-Bruno et des Érables Travail déposé au Programme PPA-CE	Traitement de fissures et mini- pavage	10 000 \$
Rang des Érables nord Programme TECQ	Implantation d'une nouvelle borne-fontaine	15 000 \$
Chemins forestiers Travail déposé au Programme PPA-CE	Reprofilage de fossés, Rechargement et reconstruction à certains endroits ciblés Remplacement d'un ponceau	9 000 \$
Sous-Total		275 000 \$
Aides financières à appliquer à ces projets		-245 000 \$
	TOTAL	30 000 \$

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9 - RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport des comités n’est présenté. Le comité de voirie a toutefois déposé son rapport des travaux à réaliser au point précédent.

10 - RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un résumé du conseil des maires de la MRC Beauce-Centre qui s’est tenu le 15 avril dernier.

Il informe également les membres du conseil que la nouvelle directrice générale de la MRC entreprendra une tournée des municipalités en compagnie du préfet. Leur visite à Saint-Joseph-des-Érables est prévue le 6 mai prochain. Cette rencontre sera l’occasion de leur présenter la municipalité ainsi que les principaux défis auxquels elle est confrontée.

En terminant, le maire mentionne qu’il assurera un suivi auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant la compensation monétaire liée à l’augmentation de la circulation de véhicules lourds, causée par la réhabilitation du chemin de fer.

11 - CORRESPONDANCE

2026-05-116

11.1 - Colloque ma municipalité verte

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite les élus au colloque *Ma municipalité verte 2026*, lequel vise à faire découvrir des initiatives municipales porteuses, à mieux comprendre les leviers stratégiques favorisant la transition climatique et énergétique, ainsi qu’à réfléchir aux enjeux d’acceptabilité sociale et de gouvernance locale;

Il est proposé par madame Marie-Pier Giguère et résolu que les membres du conseil autorisent une dépense de 331 \$ afin de permettre au maire d'assister à ce colloque qui a lieu le 26 mai prochain..

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-05-117

11.2 - Service d'urgence du centre Paul-Gilbert

CONSIDÉRANT QUE le Centre Paul-Gilbert constitue un point d'accès essentiel aux services de santé pour une population en croissance des arrondissements les Chutes-de-la-Chaudière-Est et Chutes-De-La-Chaudière-Ouest de la Ville de Lévis, ainsi que des comtés de Lotbinière et de Beauce-Nord;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens et citoyennes, familles, travailleurs et travailleuses dépendent de la proximité de cette urgence, des services ambulanciers et des équipements diagnostiques pour recevoir des soins immédiats en situation critique;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une urgence accessible en tout temps, appuyée par des services ambulanciers adéquats, constitue un service essentiel pour assurer la sécurité, la santé et la rapidité d'intervention auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE la structure administrative actuelle, intégrée à celle de l'Hôtel-Dieu de Lévis, ne permet pas toujours de répondre de façon optimale aux besoins spécifiques de la population desservie par le Centre Paul-Gilbert;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance du Centre Paul-Gilbert comme hôpital autonome, doté de sa propre administration, favoriserait une gouvernance de proximité, une meilleure planification des services et une gestion plus adaptée des ressources;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et citoyennes expriment le souhait d'une gouvernance locale afin d'assurer une organisation des services de santé plus alignée sur les réalités et les besoins des territoires concernés;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demandent au gouvernement du Québec d'examiner la possibilité de reconnaître le Centre Paul-Gilbert de Charny comme un hôpital autonome, distinct de l'Hôtel-Dieu de Lévis et doté de sa propre administration, afin d'assurer une gouvernance mieux adaptée aux besoins de la population des secteurs concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-05-118

11.3 - Invitation réseautage

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une invitation pour une activité de réseautage réunissant élus et leaders de Beauce-Centre, avec une conférence de Luc Provençal, député de Beauce-Nord le 3 juin prochain ;

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu d'autoriser l'achat de deux billets pour participer à cette soirée en formule 5 à 7 au coût de 50 \$ chacun.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-05-119

11.4 - Demande d'entretien de clôture

ATTENDU la demande formulée par un citoyen relativement à l'entretien de la clôture située sur le lot 4 073 751;

ATTENDU QUE, selon l'analyse des documents versés au dossier, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables n'est pas, à ce jour, voisine de la propriété visée, condition essentielle à l'existence d'une obligation d'entretien;

ATTENDU QUE les contrats et actes pertinents ne prévoient aucune obligation expresse ou implicite pour la municipalité d'assurer l'entretien de ladite clôture;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel du lot concerné n'est pas celui identifié aux documents d'origine ayant pu encadrer des interventions passées de la municipalité;

ATTENDU QUE toute intervention antérieure de la municipalité en matière d'entretien de cette clôture constituait une mesure volontaire et gracieuse, ne créant aucun droit acquis ni obligation continue;

ATTENDU QUE la municipalité aurait dû mettre fin à ces interventions depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables mette fin, de manière définitive, à toute activité d'entretien relativement à la clôture située sur le lot 4 073 751.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12 - VARIA

2026-05-120

12.1 - Ajustement de la quote-part 2025 avec la Ville Saint-Joseph

ATTENDU la correspondance reçue le 30 avril 2026 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce relativement à un ajustement de la quote-part 2025, laquelle présente différents scénarios d'ajustement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance des données et des montants soumis;

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables procède au paiement complet de l'ajustement de la quote-part 2025 tel que proposé à l'option 3 par la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce;

QUE cette dépense soit imputée au surplus accumulé non affecté;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer le paiement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-05-121

12.2 - Mandat à une firme d'ingénieurs pour l'évaluation de l'état du rang des Érables Nord

ATTENDU les travaux de réhabilitation du chemin de fer présentement en cours ou à venir, lesquels entraîneront une augmentation significative de la circulation de véhicules lourds sur le rang des Érables Nord;

ATTENDU QUE cette augmentation de la circulation est susceptible d'occasionner une dégradation prématurée de l'infrastructure routière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est

actuellement en négociation avec le ministère des Transports du Québec en vue de conclure une entente de compensation;

ATTENDU QU'il est essentiel pour la municipalité de disposer d'un état de référence précis afin de pouvoir évaluer adéquatement les dommages réels causés par ces travaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent assurer la protection et la préservation des actifs municipaux;

Il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables mandate une firme d'ingénieurs afin d'évaluer et de documenter l'état actuel du rang des Érables Nord;

QUE ce mandat vise notamment à établir un portrait technique de référence permettant de mesurer l'évolution de l'état de la chaussée à la suite des travaux de réhabilitation du chemin de fer ;

QUE la direction générale soit autorisée à procéder à l'octroi du mandat et à signer tout document nécessaire à sa réalisation.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2026-05-122 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h52, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Marc Lessard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marc Lessard, maire
trésorière

Marie-Josée Mathieu, greffière-